

L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique



L'Union européenne
à la tête de l'action
mondiale à l'horizon
2020 et au-delà

Édition 2009

air

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès
aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://ec.europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-79-13410-4

doi 10.2779/80

© Communautés européennes, 2009

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium



Imprimé sur papier recyclé ayant reçu l'écolabel européen pour le papier graphique

(<http://ec.europa.eu/ecolabel>)

L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique

L'Union européenne à la tête de l'action mondiale à l'horizon 2020 et au-delà

Introduction : limiter le réchauffement climatique à 2 °C	5
Le coût élevé de l'inaction	7
À défi mondial, action mondiale	8
Les initiatives de l'UE: des exemples pour l'avenir	9
Le paquet climat-énergie de décembre 2008	10
Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre profiteront à l'UE	15
Déclaration des dirigeants européens sur l'action post-2012	16
Vers un nouvel accord international sur le changement climatique	18
Les pays développés doivent continuer à montrer la voie...	19
...Mais agir dans les pays en développement est également essentiel	21
Adaptation au changement climatique inéluctable	24
Construction d'un marché mondial du carbone	25
Financement, technologie et renforcement des capacités pour soutenir un accord international	28
Renforcement de la recherche et du développement de technologies respectueuses du climat	30



Introduction : limiter le réchauffement climatique à 2 °C

Le changement climatique est désormais une réalité



Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2007, la planète s'est réchauffée de 0,76 °C depuis l'ère préindustrielle et l'augmentation de la température s'accélère. L'élévation du niveau des mers a été pratiquement deux fois plus rapide entre 1993 et 2003 qu'au cours des trois décennies précédentes. Ces changements sont imputables aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre.

Si nous n'agissons pas pour limiter les émissions, le rapport prévoit une augmentation probable de la température moyenne de la planète de 1,8 à 4 °C au cours de ce siècle, voire jusqu'à 6,4 °C dans le pire des cas.

Nous ne pouvons tolérer cela. Les négociations des Nations unies concernant un accord international sur le climat pour l'après-2012, lorsque les objectifs d'émission fixés par le protocole de Kyoto seront arrivés à expiration, seront finalisées à Copenhague fin 2009. Cet accord doit être ambitieux, exhaustif et mondial. En effet, le changement climatique ne peut être abordé de manière efficace que s'il se traduit par un effort fourni à l'échelle planétaire.

L'Union européenne montre la voie à suivre. Elle s'est engagée à fixer une série d'objectifs à long terme en matière d'énergie et de changement climatique et met en place des mesures concrètes pour y parvenir.

L'UE s'est fixé pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels – soit une augmentation d'environ 1,2 °C par rapport aux températures actuelles. De solides preuves scientifiques confirment en effet que le risque de bouleversements environnementaux irréversibles et potentiellement catastrophiques augmentera très nettement au-delà de ce seuil.

Pour avoir de bonnes chances de maintenir l'augmentation moyenne de la température sous la barre des 2 °C, il faudra stabiliser les émissions mondiales de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 avant de les réduire d'au moins 50 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif est à la fois techniquement réalisable et économiquement abordable si les principaux émetteurs agissent rapidement. Les bienfaits d'une telle action dépasseront largement son coût économique limité.

Cette brochure explique les propositions de l'UE en faveur d'une action mondiale ainsi que les mesures prises par l'Union.



Le coût élevé de l'inaction

Il apparaît de plus en plus clairement que le changement climatique a un coût qui nous amène à une conclusion simple: nous ne pouvons pas rester les bras croisés.

Le rapport Stern sur l'aspect économique du changement climatique publié en 2006, ainsi que d'autres études, réaffirment les coûts énormes de l'inaction. Ces coûts – qui sont non seulement économiques mais également sociaux et environnementaux – frapperont plus durement les moins nantis, qu'ils se trouvent dans des pays développés ou en développement.

Si nous ne le combattons pas, le changement climatique pourrait avoir de graves conséquences sur la sécurité régionale et mondiale.

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC ⁽¹⁾ montre que le changement climatique influe déjà grandement sur les écosystèmes, les ressources en eau et les zones côtières du monde entier. Il affecte nos vies de diverses manières, de l'augmentation du taux de mortalité lors de vagues de chaleur à la raréfaction des ressources en eau, en passant par une nouvelle répartition des maladies véhiculées par les tiques et les moustiques.

Selon les prévisions à long terme du rapport Stern, le changement climatique pourrait être à la base d'une baisse annuelle du produit intérieur brut (PIB) mondial de l'ordre de 5 à 20%, voire plus, si le phénomène n'est pas contrôlé par une réduction des gaz à effet de serre. En luttant à l'échelle mondiale contre le changement climatique, nous adoptons une stratégie qui favorise la croissance à plus long terme. Plus nous agissons vite, moins l'action sera coûteuse.

L'analyse de la Commission européenne montre que les investissements nécessaires pour obtenir une économie faible en carbone représenteraient environ 0,5% du PIB mondial entre 2013 et 2030. Par ailleurs, selon les estimations du GIEC, les réductions d'émissions nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 2°C diminueraient la croissance moyenne du PIB de moins de 0,12% par an jusqu'en 2050.

Il s'agit là d'une petite prime d'assurance à payer pour empêcher le changement climatique d'atteindre des niveaux dangereux. Et ce chiffre relatif au coût ne tient pas compte des bienfaits d'une réduction des émissions, tels que les dommages évités grâce à la lutte contre le changement climatique, la plus grande sécurité des approvisionnements en énergie et les économies en soins de santé découlant d'une meilleure qualité de l'air.



¹ Le GIEC réunit les plus éminents experts du monde entier afin d'évaluer les informations scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes permettant de comprendre les risques de changement climatique. Ses rapports représentent le consensus scientifique mondial le plus digne de foi sur la question.

À défi mondial, action mondiale

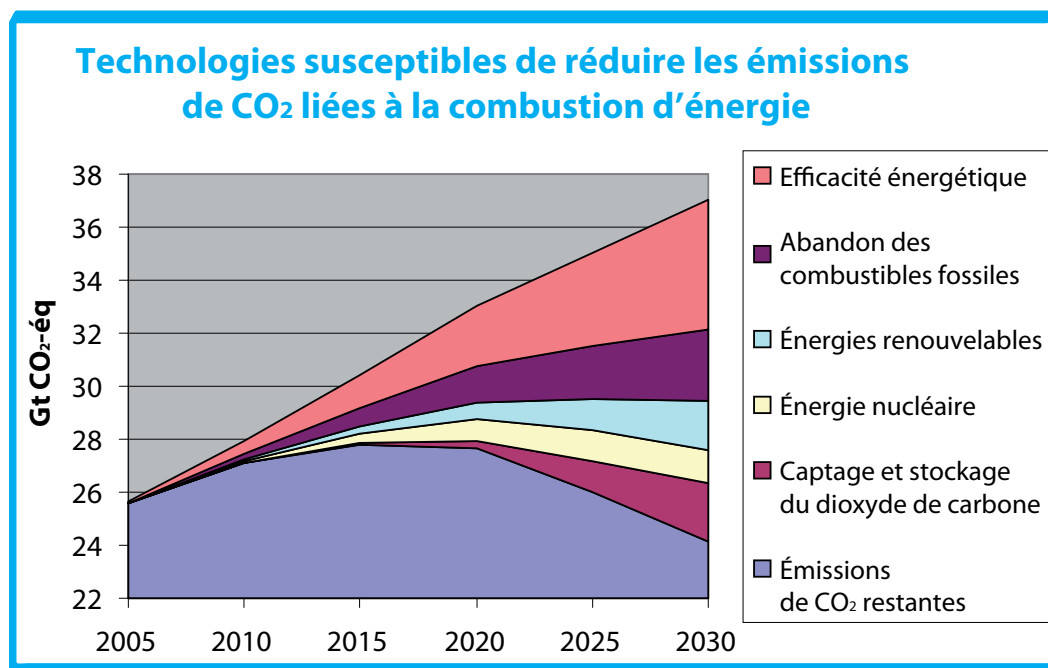
Le protocole de Kyoto constitue un premier pas crucial. Il exige des pays développés qu'ils commencent à réduire leurs émissions et a mis en place tout un ensemble de règles internationales et de mécanismes basés sur le marché, ainsi que des fonds pour aborder le changement climatique.

Le changement climatique constitue toutefois un problème mondial et seule une action à cette échelle peut parvenir à le maîtriser. Un accord international englobant tous les principaux émetteurs est désormais nécessaire pour l'après-2012, lorsque les objectifs d'émission fixés pour les pays développés par le protocole de Kyoto seront arrivés à expiration.

Le nouvel accord devra se montrer beaucoup plus ambitieux si l'on souhaite limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. La majorité des technologies nécessaires pour réduire de façon significative les émissions existent déjà ou sont sur le point d'être opérationnelles.

Il est également important de parvenir à un accord mondial pour le monde des affaires, qui appelle de plus en plus à la création d'un cadre politique cohérent, fiable et efficace afin de guider ses investissements sur le long terme. Le passage à une économie mondiale faible en carbone constitue en effet une très importante opportunité commerciale pour les entreprises, particulièrement en termes d'innovation technologique, pouvant servir de moteur à la croissance économique et à la création de nouveaux emplois.

L'Europe est déterminée à en profiter pleinement.



Les initiatives de l'UE : des exemples pour l'avenir



L'UE est à la tête de l'action mondiale de lutte contre le changement climatique, en définissant les mesures à prendre à l'échelle internationale pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C au-dessus de la température préindustrielle et en s'engageant à réduire de façon significative ses propres émissions de gaz à effet de serre.

Selon le quatrième rapport d'évaluation du GIEC, pour que les émissions mondiales puissent être réduites au moins à la moitié des niveaux de 1990 d'ici 2050, les pays développés devront collectivement réduire leurs émissions de 25-40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 puis de 80-95 % d'ici 2050. Si l'évolution actuelle des niveaux d'émission se poursuit, il se pourrait que le seuil des 2 °C soit dépassé dès 2050.

En mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont engagés à réduire les émissions de l'Union de 30 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 dans le cadre d'un accord international global, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à des réductions similaires. Les pays en développement plus avancés sur le plan économique devraient également s'engager à apporter une contribution adaptée à leurs capacités respectives.

Parallèlement, les dirigeants européens ont exprimé leur volonté de faire de l'Europe une économie faible en carbone et économe en énergie. Ils ont souligné leur détermination à voir l'Union bénéficier d'une « prime au premier entrant », en s'engageant à réduire les émissions de l'UE d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, quelles que soient les actions engagées par les autres pays.

Ces cibles d'émission reposent sur trois objectifs liés à l'énergie qui doivent également être atteints d'ici 2020 :

- la réduction de 20 % de la consommation d'énergie par l'amélioration de l'efficacité énergétique;
- l'augmentation de 20 % de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique (contre environ 9 % aujourd'hui) et
- dans le cadre d'un effort en faveur des énergies renouvelables, l'augmentation à 10 % de la part des biocarburants produits dans le respect du développement durable et des autres carburants renouvelables dans le transport dans chaque État membre.

En janvier 2008, après une série d'analyses économiques et d'intenses consultations avec les États membres, la Commission européenne a présenté un paquet de mesures législatives cruciales pour atteindre ces objectifs en matière de climat et d'énergies renouvelables. Après de longues négociations, en décembre 2008, les dirigeants européens et le Parlement européen se sont accordés sur les mesures obligatoires, qui ont été adoptées en avril 2009. Elles viennent compléter le travail ininterrompu destiné à améliorer l'efficacité énergétique.



L'adoption du paquet climat-énergie fait de l'Union européenne la première région au monde à s'être engagée en faveur d'objectifs aussi ambitieux et à avoir mis en place les mesures nécessaires à leur mise en œuvre. Le paquet met en évidence le leadership de l'Europe en la matière et montre que la réduction drastique des émissions, nécessaire pour éviter l'aggravation du changement climatique, est parfaitement compatible avec la poursuite de la croissance économique et de la prospérité.

L'investissement requis par le paquet stimulera l'économie, l'emploi et l'innovation à court et moyen termes en Europe, tout en jetant les bases d'une économie plus sobre en carbone et plus durable à long terme.

Il contribuera à réduire les émissions de 20% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020. Néanmoins, il prévoit également les dispositions nécessaires en vue d'une diminution pouvant atteindre 30% si l'on parvient à un accord mondial sur le climat satisfaisant. Le cas échéant, les entreprises et les gouvernements européens auraient le droit d'utiliser des quantités de crédits carbone beaucoup plus importantes issues de projets de réduction des émissions dans les pays tiers afin de compenser leurs émissions.

Un système d'échange de quotas d'émission plus efficace

Au cœur du paquet se trouvent le renforcement et l'expansion, à partir de 2013, du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), le principal outil de l'UE pour réduire de façon rentable les émissions de gaz à effet de serre. Le SCEQE remanié contribuera à diminuer d'environ deux tiers les réductions totales d'émissions que l'UE entend atteindre d'ici 2020.

Les plafonds de quotas d'émission pour les secteurs couverts par le système – la production d'électricité, l'industrie manufacturière énergivore et, à partir de 2012, le secteur aéronautique – seront réduits annuellement. Cela signifie qu'en 2020, les quotas d'émission seront inférieurs de 21% aux niveaux de 2005.

En fixant les limites de quotas d'émission pour le moyen terme bien à l'avance, l'UE offre une sécurité d'investissement qui sera à la base du développement et de la diffusion à grande échelle des technologies de réduction des émissions et des solutions à faible teneur en carbone. Une fois qu'un accord mondial aura été trouvé, les plafonds de l'UE seront ajustés à un objectif de réduction plus strict, si nécessaire.



La portée du système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre sera également étendue à d'autres grands émetteurs industriels, tels que l'industrie chimique et le secteur de l'aluminium. Outre les émissions de CO₂ et d'oxyde nitreux, les perfluorocarbones provenant de la production d'aluminium seront également couverts.

Le système actuel de 27 plafonds d'émission nationaux imposés aux secteurs couverts par le SCEQE sera remplacé par un plafond unique pour toute l'Union à partir de 2013. L'octroi gratuit de quotas d'émission aux activités couvertes par le système sera progressivement remplacé par la vente aux enchères de quotas. À partir de 2013, environ 50 % des quotas seront vendus aux enchères dans le but d'atteindre une mise aux enchères intégrale en 2027. Cependant, en l'absence d'un accord mondial sur le climat satisfaisant, certains secteurs énergivores dont on estime que la compétitivité est menacée continueraient à recevoir jusqu'à 100 % de leurs quotas gratuitement, à condition qu'ils utilisent des technologies de pointe.

La vente aux enchères de quotas apportera aux gouvernements d'importantes recettes supplémentaires et les États membres ont convenu qu'au moins la moitié de ces rentrées seront allouées à la lutte contre le changement climatique à l'intérieur et à l'extérieur de leurs frontières.

Le renforcement ainsi obtenu du SCEQE le rendra plus attrayant et permettra de l'associer plus facilement à des systèmes de plafonnement des émissions similaires développés ailleurs dans le monde. Le développement d'un réseau de projets connexes renforcera le marché international du carbone, lui permettant de jouer un rôle clé dans l'effort mondial de réduction des émissions à moindre coût.

[Pour de plus amples informations, reportez-vous à la brochure intitulée ***L'action de l'UE pour lutter contre le changement climatique – Le système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).***]



Gérer les émissions d'autres secteurs

Les secteurs non couverts par le SCEQE révisé, tels que celui des transports (à l'exception du transport aérien), du bâtiment, des ménages, de l'agriculture et des déchets, représenteront encore près de 60 % des émissions totales de l'UE. D'ici 2020, les émissions de ces secteurs seront réduites de 10 % par rapport aux niveaux de 2005.

Cette diminution sera atteinte grâce à des objectifs d'émission nationaux pour 2020 qui, afin d'apporter une juste contribution, ont été fixés en fonction de la richesse relative des États membres (PIB par habitant). Les objectifs varient entre une réduction des émissions de 20 % par les États membres les plus riches (Danemark, Irlande et Luxembourg) et une augmentation de 20 % par le plus pauvre (Bulgarie).

Grâce à cette approche, les États membres les plus pauvres de l'UE auront suffisamment de marge pour poursuivre le développement de leur économie mais devront néanmoins maintenir leurs émissions sous des niveaux acceptables. On observe ici la traduction, au niveau de l'UE, du principe international selon lequel des pays présentant différents niveaux de développement ont des « responsabilités communes mais différenciées » face au changement climatique.



Augmenter la part des énergies renouvelables

Afin d'atteindre l'objectif de l'UE consistant à porter à 20% la consommation d'énergie provenant de sources propres et renouvelables d'ici 2020, des objectifs nationaux différenciés ont été convenus sur la base de la richesse nationale et du potentiel des énergies renouvelables. Les objectifs varient d'une part de marché des énergies renouvelables de 10% pour Malte à 49% pour la Suède. La réalisation de ces objectifs permettra à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la sécurité énergétique de l'UE.

La législation relative aux énergies renouvelables prévoit également de porter dans chaque pays à 10% la part des carburants destinés au transport provenant de sources d'énergie renouvelables et définit des critères de durabilité auxquels les biocarburants doivent satisfaire afin d'être inclus dans cet objectif.

Promouvoir le captage et le stockage du dioxyde de carbone

Le paquet climat-énergie met en place un cadre juridique pour le captage et le stockage du dioxyde de carbone (CSC) visant à favoriser le développement et l'utilisation sans risque de cette famille de technologies prometteuses. Le CSC permet au CO₂ émis par les processus industriels d'être capté et stocké sous terre et donc de ne pas contribuer au réchauffement climatique.

La Commission européenne prévoit la viabilité commerciale de la technologie CSC aux alentours de 2020. Douze projets de démonstration pour le CSC, ainsi que des technologies innovantes liées aux énergies renouvelables seront financés par les recettes de la mise aux enchères de 300 millions de quotas du SCEQE.



Lutter contre les émissions provenant des transports

Si l'UE est parvenue à réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par l'industrie manufacturière, les déchets, ainsi que la production et la consommation d'énergie, elle n'a pas pu endiguer la progression continue des émissions provenant des transports. Des efforts ont été entrepris pour inverser cette tendance.

- À partir du 1^{er} janvier 2012, les émissions du secteur aéronautique seront couvertes par le système SCEQE, ce qui signifie que toute compagnie aérienne qui dessert des aéroports européens devra obtenir des quotas d'émission pour compenser ses émissions. La Commission européenne se penche également sur la réponse à apporter à la question des émissions du transport maritime.
- Le paquet climat-énergie est complété par deux autres textes législatifs qui ont été convenus au même moment. Ces textes exigent :
 - une réduction des émissions de CO₂ des nouvelles voitures à une moyenne de 120 g/km, qui doit être mise en place entre 2012 et 2015, soit une diminution d'environ 25 % par rapport aux niveaux actuels. La limite de CO₂ sera ensuite réduite à 95 g/km en 2020. Cette mesure contribuera à elle seule à plus d'un tiers des réductions d'émissions nécessaires dans les secteurs non couverts par le SCEQE d'ici 2020;
 - une réduction de 6 % des émissions de gaz à effet de serre en provenance de carburants destinés au transport, avec une possibilité de porter ce pourcentage à 10 % d'ici 2020.

Recherche

L'UE a considérablement augmenté son budget consacré à l'environnement, à l'énergie et aux transports pour la période 2007-2013, le faisant passer à 8,4 milliards d'euros. Cette somme permet de soutenir le développement de technologies propres et de sensibiliser encore davantage l'opinion publique au changement climatique et à ses impacts.

Les réductions d'émissions de gaz à effet de serre profiteront à l'UE



La réduction des émissions de gaz à effet de serre évitera non seulement les conséquences les plus destructrices du changement climatique mondial, mais apportera également à l'UE une série d'avantages. Parmi ceux-ci, citons notamment une plus grande sécurité énergétique, une réduction de la pollution atmosphérique et des dépenses de soins de santé et de contrôle qui en découlent, ainsi qu'une hausse de l'emploi.

Améliorer l'efficacité énergétique et la sécurité

La sécurité d'approvisionnement est une préoccupation croissante de l'UE à mesure qu'elle dépend de plus en plus des importations d'énergie. Si rien ne change, la dépendance de l'UE à l'égard des importations d'énergie passera de 50 % de la consommation totale d'énergie dans l'UE actuellement à 65 % en 2030. Dans le même laps de temps, la dépendance à l'égard des importations passera de 57 % à 84 % pour le gaz, et de 82 % à 93 % pour le pétrole.

Dès lors, même sans tenir compte des avantages associés à une réduction des émissions, il existe un argument très fort en faveur d'une utilisation plus efficace des ressources afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité européenne. Avec la mise en œuvre du paquet climat-énergie de décembre 2008, on estime que le coût des importations de pétrole et de gaz pourrait chuter de 50 milliards d'euros par an à partir de 2020. Cette estimation est basée sur un prix du baril de pétrole à 61 dollars. Si celui-ci augmente, les économies en seront d'autant plus importantes.

Déclaration des dirigeants européens sur l'action post-2012

Lors de la réunion du Conseil européen de mars 2007, les chefs d'État et de gouvernement ont défini la position de l'UE sur l'action mondiale post-2012 pour lutter contre le changement climatique. Les extraits qui suivent sont tirés de leurs conclusions :

« Le Conseil européen souligne qu'il est primordial d'atteindre l'objectif stratégique consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2°C au maximum par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle.

Le Conseil européen met l'accent sur le rôle moteur joué par l'UE dans la protection du climat au niveau international. Il souligne qu'une action internationale collective sera essentielle pour susciter une réaction effective, efficace et équitable à l'échelle voulue pour pouvoir relever les défis posés par le changement climatique. À cet effet, les négociations sur un accord mondial global pour l'après-2012 qui devrait se fonder sur l'architecture prévue par le protocole de Kyoto, tout en l'élargissant, et proposer un cadre équitable et flexible en vue d'une participation qui soit la plus large possible, doivent être lancées lors de la conférence internationale des Nations unies sur le climat qui débutera fin 2007 et être achevées d'ici 2009.

Le Conseil européen réaffirme que les engagements de réduction des émissions en valeur absolue constituent l'élément central d'un marché mondial du carbone. Les pays développés devraient continuer à montrer la voie en s'engageant à réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 30% environ d'ici 2020 par rapport à 1990.

Dans ce cadre, le Conseil européen est favorable à ce que l'UE se fixe comme objectif de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990, à titre de contribution à un accord mondial global pour l'après-2012, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives. Il invite ces pays à formuler des propositions concernant leur contribution à un accord pour l'après-2012.

Le Conseil européen souligne que l'UE est déterminée à faire de l'Europe une économie à haut rendement énergétique et à faible taux d'émission de gaz à effet de serre et décide que, jusqu'à la conclusion d'un accord mondial global pour l'après-2012 et sans préjudice de la position qu'elle adoptera dans les négociations internationales, l'UE prend, de manière indépendante, l'engagement ferme de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.

Le Conseil européen note que les pays en développement contribuent de plus en plus aux émissions de gaz à effet de serre et qu'il est nécessaire qu'ils prennent des mesures afin de lutter contre l'augmentation de ces émissions en réduisant l'intensité des émissions induites par leur développement économique, dans le respect du principe général des responsabilités communes mais différenciées et compte tenu de leurs capacités respectives. Le Conseil européen est disposé à poursuivre et à renforcer encore son soutien aux pays en développement afin de les aider à réduire leur vulnérabilité et à s'adapter au changement climatique. »



Réduire la pollution atmosphérique et les dépenses de santé qui y sont liées

La réduction des émissions de gaz à effet de serre permettra également de faire baisser la pollution atmosphérique – un phénomène qui continue de causer 370 000 décès chaque année en Europe. Les avantages associés, en termes de qualité de l'air, à une réduction de 10% des émissions de CO₂ d'ici 2020 permettraient d'économiser jusqu'à 27 milliards d'euros par an en soins de santé. Le besoin réduit de mesures pour contrôler la pollution de l'air permettra de réaliser des économies supplémentaires de 11 milliards d'euros par an à partir de 2020.

Création d'emplois

Le secteur des éco-industries compte parmi les plus dynamiques de l'économie européenne avec une croissance d'environ 5% par an qui est le fait d'une demande mondiale de technologies, produits et services respectueux de l'environnement. Il emploie quelque 3,4 millions de personnes en Europe et offre un potentiel de croissance unique. Les technologies des énergies renouvelables ont déjà créé 300 000 emplois, chiffre qui pourrait grimper à 1 million d'ici 2020 si l'on augmente à 20% la part des énergies renouvelables, voire plus si l'Europe exploite tout son potentiel pour s'imposer en chef de file mondial dans ce domaine.

Vers un nouvel accord international sur le changement climatique



En décembre 2009 à Copenhague, les 192 parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – 191 pays plus la Communauté européenne – essaieront de parvenir à un accord sur l'action mondiale pour lutter contre le changement climatique après 2012.

Les discussions pour préparer le nouvel accord ont été lancées fin 2007 à Bali, en Indonésie. Le plan d'action de Bali est l'élément central de la «feuille de route» qui a été approuvée et qui détermine les priorités des négociations.

L'Union européenne définit sa position sur l'action post-2012 depuis 2005. En janvier 2009, la Commission européenne a proposé une vision globale pour l'accord dans sa communication de Copenhague ⁽²⁾. Elle a été approuvée par les ministres européens de l'environnement en mars 2009, ainsi que par les dirigeants européens lors du Conseil européen qui s'est tenu plus tard le même mois.

² *Vers un accord global en matière de changement climatique à Copenhague*

Les pays développés doivent continuer à montrer la voie...



Si l'on ne tient pas compte des émissions résultant de la déforestation dans les zones tropicales, les pays développés sont aujourd'hui responsables de 75 % des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère. Ces nations ont à leur disposition la majeure partie des moyens financiers et les capacités technologiques les plus pointues pour réduire leurs émissions.

Les États membres de l'Union européenne et les autres pays développés ⁽³⁾ doivent par conséquent montrer l'exemple et prouver qu'une économie sobre en carbone est à la fois réalisable et financièrement abordable. Dans le cadre de l'accord pour l'après-2012, ils devront s'engager à des réductions contraignantes et quantifiables des émissions de leur économie tout entière dans une mesure qui respecte l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport à la température préindustrielle.

Le quatrième rapport d'évaluation du GIEC montre que la réalisation de cet objectif exigera des réductions d'émissions collectives des pays développés de l'ordre de 25 à 40 % d'ici 2020 et de 80 à 95 % à l'horizon 2050, par rapport aux niveaux de 1990.

L'UE s'est engagée à augmenter ses propres réductions d'émissions de 20 à 30 % d'ici 2020 si d'autres pays développés ou en développement acceptent d'assurer un partage équitable des efforts collectifs requis à Copenhague.

L'UE invite également d'autres pays qui présentent des niveaux de développement ou de richesse par habitant comparables aux pays développés à envisager de prendre des engagements similaires. Ceci est particulièrement le cas pour les États membres de l'OCDE ou les pays candidats qui n'ont pas d'objectifs en matière d'émissions dans le cadre du protocole de Kyoto.

³ Tous les pays énumérés à l'annexe 1 de la CCNUCC, plus tous les États membres de l'UE, les pays candidats à l'UE et les potentiels pays candidats à l'UE.

Partager les efforts équitablement

Les réductions collectives des émissions des pays développés doivent être partagées équitablement, de sorte que chaque pays assure un effort comparable. La répartition de l'objectif global doit être basée sur la responsabilité de chaque pays en matière d'émissions et sa capacité à les réduire. L'évaluation de la comparabilité doit s'appuyer sur une combinaison équilibrée de critères, notamment:

- **la capacité du pays à financer des réductions des émissions au niveau national et à acheter des crédits de réduction des émissions aux pays en développement:** les nations avec des revenus par habitant élevés devraient contribuer davantage aux réductions des émissions au niveau national et dans d'autres pays;
- **le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre:** les pays avec des économies moins efficaces disposent généralement d'une plus grande marge pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à moindre coût et devraient par conséquent contribuer davantage aux réductions totales;
- **les mesures nationales de réduction des émissions prises à un stade précoce:** les efforts de réduction réalisés par le passé devraient être récompensés lors de l'évaluation de l'ampleur des réductions par rapport aux niveaux actuels;
- **les tendances démographiques et émissions de gaz à effet de serre totales:** les pays avec des populations croissantes devraient assurer des réductions moins importantes que ceux dont les populations sont stables ou en déclin.

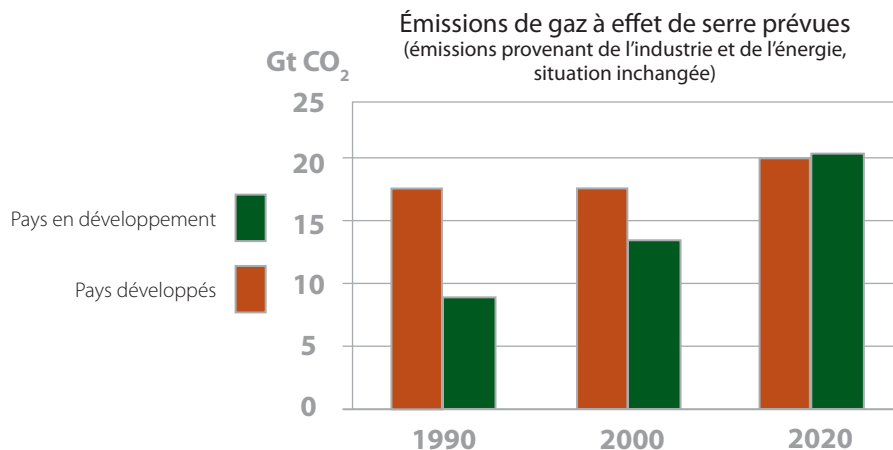
Aviation et transport maritime internationaux et gaz fluorés

Même si les secteurs de l'aviation et du transport maritime internationaux sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre et que cette part augmente rapidement, ils n'ont pas été pris en compte dans le protocole de Kyoto. L'accord pour l'après-2012 doit inclure des objectifs de réduction des émissions pour ces industries. Par ailleurs, les pays devraient coopérer dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI) afin de s'accorder d'ici 2010 sur des mesures internationales qui doivent être avalisées d'ici 2011. Les instruments fondés sur le marché, tels que l'échange des droits d'émission, peuvent permettre de réduire les émissions de façon économiquement avantageuse.

Un autre problème potentiel est l'augmentation de l'utilisation industrielle des hydrofluorocarbones (HFC) pour remplacer les hydrofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (HCFC) et qui sont éliminés progressivement en vertu du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone. Un grand nombre de HFC sont des puissants gaz à effet de serre, l'UE souhaite par conséquent inclure des dispositions internationales relatives aux HFC dans l'accord de Copenhague. Cela encouragera l'industrie à intensifier ses activités de recherche et de développement portant sur les HFC à faible potentiel de réchauffement de la planète et sur des substituts sans HFC.

... Mais agir dans les pays en développement est également essentiel

Si, dans un avenir immédiat, les principaux efforts de lutte contre le changement climatique devront venir des pays développés, leurs actions, à elles seules, ne suffiront pas à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre.



À mesure que les économies des pays en développement s'accroissent, leurs émissions augmentent et d'ici 2020, celles-ci devraient avoir dépassé les émissions totales des pays développés. En fait, c'est déjà le cas si l'on tient compte des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il est par conséquent indispensable que les pays en développement, et plus particulièrement les économies émergentes plus avancées, commencent à limiter le taux de croissance de leurs émissions.

Les pays industrialisés, pour leur part, devront approfondir considérablement leur coopération avec les pays en développement afin de fournir les moyens financiers et technologiques nécessaires et de favoriser le renforcement des capacités.

Des preuves scientifiques récentes montrent que l'objectif des 2°C ne pourra être atteint que si les pays en développement réduisent collectivement d'ici 2020 l'augmentation de leurs émissions de sorte que leur niveau reste inférieur de 15 à 30% aux niveaux existants.

Ces mesures devront tenir compte de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Dans les pays en développement, la déforestation tropicale génère environ 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre – c'est plus que toutes les formes de transport confondues. L'UE propose que l'accord de



Copenhague fixe l'objectif de réduire au moins de moitié la déforestation dans les zones tropicales d'ici 2020 et d'enrayer la perte globale de couverture forestière d'ici 2030 au plus tard. Cela aura également des conséquences bénéfiques sur la conservation de la biodiversité et le développement durable.

Les pays en développement peuvent mener ces actions à bien sans pour autant menacer la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Si les mesures visant à lutter contre le changement climatique seront bénéfiques pour l'Europe, leur intérêt à long terme pour les pays moins fortunés ne doit pas être négligé. Nous savons que les populations vulnérables sont les premières victimes des conséquences des inondations, des tempêtes, des sécheresses et d'autres effets du changement climatique. Aussi est-il dans l'intérêt des pays en développement de participer à l'effort international pour atteindre l'objectif des 2 °C.

Le coût serait modeste. D'ici 2020, le PIB de la Chine et de l'Inde devrait doubler tandis que celui du Brésil devrait augmenter de 50%. Selon une estimation de la Commission européenne, la baisse de la croissance du PIB consécutive à une action visant à réduire les émissions serait d'à peine 1%. En réalité, il est fort probable que ce coût soit encore inférieur, voire négatif, car ces estimations ne tiennent pas compte des dommages évités qu'entraînerait autrement le changement climatique.

Les pays en développement ont à leur disposition de nombreuses options politiques dont le rendement compense largement le coût, notamment :

- accroître l'efficacité énergétique et par conséquent la sécurité énergétique;
- mettre en œuvre des politiques qui défendent l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Ces politiques sont souvent rentables, y compris pour les communautés rurales;
- améliorer la qualité de l'air et, par extension, la santé publique;
- capturer le méthane provenant de sources industrielles et agricoles afin de produire de l'énergie à bas prix.



Stratégies de développement à faible intensité de carbone

L'UE propose qu'au titre de l'accord de Copenhague, tous les pays en développement à l'exception des pays les moins avancés s'engagent à adopter des stratégies de développement à faible intensité de carbone. Ces stratégies devraient définir une approche crédible qui permettrait de limiter les émissions au moyen de mesures d'atténuation nationales appropriées couvrant tous les grands secteurs d'activité responsables d'émissions, et notamment le secteur de l'électricité, les transports, les principales industries à forte intensité énergétique et, lorsque leur contribution est importante, la sylviculture et l'agriculture.

Les stratégies de développement à faible intensité de carbone devraient faire une distinction entre les mesures qui peuvent être financées par des sources nationales et celles qui requièrent un soutien financier et technique international.

Pour que les objectifs soient suffisamment ambitieux, l'UE propose d'explorer la mise en place d'un instrument de coordination au niveau international. Sur la base d'une évaluation technique, cet instrument permettrait de coupler les mesures proposées par les pays en développement aux mécanismes de soutien internationaux appropriés dans le cadre de ces stratégies. L'objectif serait d'atteindre le plus haut niveau de réduction des émissions possible à l'aide du soutien fourni. Les mesures prises par les pays en développement devraient être consignées dans un registre international qui mettrait en évidence les avantages en termes d'atténuation des émissions.

Les nouveaux développements scientifiques, technologiques et socio-économiques dans chaque pays exigent un réexamen régulier des stratégies et de leur mise en œuvre. Les stratégies devraient être mises à jour d'ici 2012 au plus tard afin d'assurer qu'elles contribuent à l'objectif des 2°C.

À moyen et à long terme, lorsqu'elles atteindront un niveau de développement semblable à celui des pays industrialisés, les nations en développement avancées devront s'engager à des réductions contraignantes de leurs émissions. Celles-ci devraient être adaptées à leurs taux d'émissions et à leurs capacités techniques et financières à les limiter et à les réduire.

Adaptation au changement climatique inéluctable

L'adaptation au changement climatique doit faire l'objet d'une réponse globale dans le cadre de l'accord sur l'après-2012. Le changement climatique est déjà une réalité et la limitation du réchauffement climatique à 2°C ne suffira pas pour prévenir les impacts négatifs.

L'adaptation est un défi mondial, mais bon nombre de pays en développement sont particulièrement vulnérables. Le Fonds d'adaptation du protocole de Kyoto peut contribuer au financement de la création de capacités et d'actions prioritaires, mais des apports financiers supplémentaires seront nécessaires dans le cadre de l'accord de Copenhague afin d'assumer les coûts de l'adaptation dans les pays en développement. Selon le secrétariat de la CCNUCC, les coûts pour les pays en développement pourraient atteindre 23 à 54 milliards d'euros par an d'ici 2030.

L'UE a proposé que l'accord de Copenhague fournisse un cadre d'action en matière d'adaptation afin de renforcer la coopération et la solidarité internationales, d'améliorer les outils tels que les systèmes de prévision et de surveillance et de contribuer à l'efficacité des mesures. Il faudra examiner la possibilité d'instituer des options multilatérales d'assurances couvrant les pertes liées aux catastrophes afin de compléter les mécanismes de financement utilisés actuellement en cas de catastrophes naturelles dues au changement climatique. La Commission européenne participe d'ores et déjà à un projet pilote dans ce domaine pour les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).

Le soutien de mesures d'adaptation s'avère particulièrement nécessaire pour les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement et les pays africains sujets à la sécheresse, à la désertification et aux inondations. L'Union européenne apporte son soutien au travers de différentes voies, telles que le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation de la CCNUCC, les fonds des Nations unies liés au changement climatique, la coopération au développement bilatérale et l'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique.

L'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique

La Commission européenne a proposé la création d'une alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique entre l'UE et les pays en développement les plus vulnérables au changement climatique, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID).

L'objectif est de fournir des ressources importantes afin de lutter contre le changement climatique dans les pays ciblés. Ces ressources seront principalement allouées à l'adaptation et à la réduction des risques de catastrophe, mais les pays en développement recevront également une aide pour enrayer la déforestation et participer au marché mondial du carbone. L'UE travaillera avec ces pays afin d'intégrer pleinement le changement climatique aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Des activités sont d'ores et déjà prévues au Vanuatu, aux Maldives, en Tanzanie et au Cambodge. L'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique entend également investir dans quelque 10 autres pays des régions de l'Afrique et de l'Asie, des îles du Pacifique, de l'océan Indien et des Caraïbes.

Elle sert également de plateforme de dialogue sur le changement climatique entre l'UE, les PMA et les PEID. Au cours de l'année 2008, ce dialogue a débouché sur trois déclarations conjointes sur le changement climatique entre l'UE et l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique respectivement.

La Commission a affecté 90 millions d'euros au lancement de l'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique pour la période 2008-2010. La Suède et la République tchèque ont également apporté une contribution et on estime que d'autres États membres de l'UE feront de même.

Construction d'un marché mondial du carbone



Un marché mondial du carbone doit être mis en place pour soutenir l'accord pour l'après-2012. Pour ce faire, il convient d'associer des systèmes nationaux d'échange de quotas d'émission similaires au système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE). Ces systèmes de plafonnement des émissions sont mis en place dans un nombre croissant de pays développés et constitueront un outil clé pour assurer le respect des futurs engagements de façon rentable.

L'octroi d'une valeur marchande au carbone est la manière la plus efficace et la plus rentable de réduire les émissions: selon les estimations, les systèmes d'échange de quotas d'émission permettent de faire baisser de 75% le coût de l'atténuation.

Les recettes provenant des ventes aux enchères de quotas dans le cadre des systèmes de plafonnement des émissions peuvent également rassembler des fonds afin de financer l'atténuation et l'adaptation dans les pays développés et en développement. Les États membres de l'UE ont convenu que la moitié des recettes provenant de la mise aux enchères de quotas alloués dans le cadre du SCEQE à partir de 2013 doivent être consacrées à l'atténuation et à l'adaptation en Europe et ailleurs.

La vision de l'UE consiste à associer dès que possible et avant 2015 des systèmes de plafonnement des émissions similaires dans les pays développés afin de créer un marché du carbone au niveau de l'OCDE. Ce principe devrait ensuite être étendu afin d'inclure les principaux secteurs d'activité responsables d'émissions dans les pays en développement plus avancés sur le plan économique vers 2020. La possibilité de la mise en place d'un système américain d'échange de quotas vers 2012 ouvre la voie à la construction d'un marché transatlantique du carbone qui pourrait devenir la force motrice du marché mondial.

Le développement et l'association de systèmes nationaux d'échange de quotas devraient rester sous le contrôle des gouvernements et ne devraient pas relever des négociations dans le cadre des Nations unies.

Réforme des mécanismes de compensation des Nations unies

Dans la transition vers un marché mondial du carbone, les mécanismes de compensation des émissions du protocole de Kyoto continuent à jouer un rôle important, mais ils doivent être réformés.



Le mécanisme de **mise en œuvre conjointe** (MOC) permet aux pays développés d'investir dans des projets de réduction des émissions dans d'autres pays industrialisés et d'utiliser les crédits d'émission générés par ces projets afin d'atteindre leurs propres objectifs d'émission. Il convient cependant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la MOC. Les réformes doivent garantir son intégrité environnementale et son accessibilité pour de nouveaux participants.


Le **mécanisme de développement propre** (MDP) fonctionne de la même manière que la MOC, sauf que les projets de réduction des émissions sont menés dans les pays en développement. Le MDP a permis aux pays en développement de participer au marché international du carbone et génère des flux de capitaux et de technologies considérables qui contribuent à promouvoir la croissance à faible intensité de carbone dans ces pays. Des réformes du MDP sont cependant également nécessaires pour l'améliorer.

L'intégrité environnementale du MDP doit être renforcée, notamment en assurant que seuls des projets qui vont au-delà des options les moins coûteuses et qui génèrent des réductions d'émissions qui apportent une véritable valeur ajoutée par rapport à la situation existante sont capables de générer des crédits. De plus, la participation au MDP des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, doit être élargie et la gouvernance du mécanisme, améliorée.

Le SCEQE considère les crédits de la plupart de projets MOC et MDP comme équivalents aux quotas d'émission européens, ce qui favorise les investissements dans ces projets. Cette situation restera inchangée après 2012.

Octroi et échange de crédits sectoriels dans les pays en développement

De plus en plus d'efforts d'atténuation des émissions mondiales seront nécessaires dans les pays en développement. C'est pourquoi l'UE propose la création de nouveaux mécanismes sectoriels afin de permettre aux pays en développement de renforcer leur contribution à l'effort général d'atténuation des émissions et d'étendre leur accès au marché du carbone en tirant profit de la demande accrue de crédits d'émission de la part des pays développés après 2012.



Dans un premier temps, pour les secteurs hautement compétitifs dans les pays en développement plus avancés, le MDP devrait être supprimé progressivement et remplacé par un **mécanisme sectoriel d'octroi de crédits carbone** sous les auspices des Nations unies qui couvrirait des secteurs nationaux entiers plutôt que des projets uniques, comme c'est le cas actuellement. Les crédits d'émission seraient générés si le secteur national parvient à ne pas dépasser une norme prédéfinie en matière d'émissions. Cette norme pourrait varier en fonction des circonstances des différents pays hôtes.

Un tel mécanisme d'octroi de crédits peut s'avérer efficace pour favoriser le développement et le déploiement de technologies à faible teneur en carbone dans les pays en développement et devrait faire partie intégrante de leurs stratégies de développement à faible intensité de carbone. Selon les estimations, l'octroi de crédits sectoriels pourrait générer un tiers, voire plus, des investissements supplémentaires en matière d'atténuation dont les pays en développement auront besoin.

Tout en élargissant et en approfondissant la participation des principales économies émergentes au marché du carbone, l'octroi de crédits sectoriels constituerait également un tremplin vers le développement de **systèmes d'échange sectoriel de quotas** dans les pays en développement.

De tels systèmes de plafonnement des émissions dans les secteurs industriels avancés constitueront l'approche la plus rentable pour les pays en développement qui ont la capacité de surveiller les émissions et d'assurer le respect des normes. L'idée serait d'associer ces systèmes à ceux des pays développés, par exemple le SCEQE. Les objectifs pour chaque secteur seraient progressivement resserrés jusqu'à égaliser ceux qui concernent les mêmes secteurs dans les pays développés.

L'UE soutient le renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement à mettre en place des systèmes d'échange de quotas.

Financement, technologie et renforcement des capacités pour soutenir un accord international



Il relève de la responsabilité de l'UE et du reste du monde industrialisé d'aider les pays en développement à combattre le changement climatique et à s'y adapter. L'UE offre de très nombreuses formes de soutien, notamment par l'intermédiaire de l'aide publique au développement des États membres et de la Commission européenne, de l'acquisition de crédits générés au titre du mécanisme de développement propre par des entreprises et des gouvernements de l'UE, de contributions de l'UE à des fonds multilatéraux liés au changement climatique et de la création de mécanismes de financement innovants, tels que le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Geeref) (voir l'encadré à la page 30).

Un accord mondial global pour l'après-2012 doit s'appuyer sur des ressources financières adéquates pour soutenir sa mise en œuvre. Il ne fait aucun doute que le soutien financier et technique, ainsi que l'assistance au renforcement des capacités des pays développés au profit des pays en développement devront être considérablement renforcés.

Les analyses réalisées par la Commission européenne indiquent que les investissements supplémentaires nécessaires pour réduire les émissions mondiales à un niveau compatible avec l'objectif des 2°C s'élèveront à quelque 175 milliards d'euros par an d'ici 2020. Plus de la moitié de cette somme devra être investie dans les pays en développement.

Les dirigeants européens ont promis que l'UE fournira une part équitable du soutien supplémentaire nécessaire. L'utilisation d'aides et de prêts par des canaux internationaux, bilatéraux et multilatéraux; l'introduction de sources innovantes de financement public international et le marché international du carbone figurent parmi les sources potentielles de financement d'origine privée et publique.



L'UE propose que les pays en développement identifient leurs besoins de financement externe et de technologies dans leurs stratégies de développement à faible intensité de carbone. Après une évaluation technique, un soutien international adéquat permettra de combler ces besoins par l'intermédiaire d'un instrument de coordination au niveau international.

Un soutien financier spécifique sera nécessaire pour le secteur forestier afin de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. La Commission européenne a proposé la création d'un mécanisme de financement international qui récompenserait les pays en développement sur la base de leurs résultats de réduction de ces émissions.

L'architecture de financement mondiale pour l'après-2012 devra être efficace, transparente, responsable et équitable. Les contributions financières des pays devraient être comparables et s'appuyer sur leurs taux d'émissions et sur leur richesse relative. Elles devraient être négociées dans le cadre de l'accord de Copenhague.

Étant donné que les sources de financement de l'atténuation et de l'adaptation seront multiples, il faudra améliorer la coordination et la coopération internationales. Les dispositions en matière de gouvernance du financement international de la lutte contre le changement climatique doivent être revues. La Commission européenne a suggéré la mise en place d'une instance de haut niveau consacrée au financement international de la lutte contre le changement climatique qui rassemblerait les grands décideurs du secteur privé et du secteur public, ainsi que les institutions financières internationales. Cette instance examinerait régulièrement la disponibilité des capitaux ainsi que les dépenses et formulerait des recommandations sur les améliorations éventuelles à apporter.

Renforcement de la recherche et du développement de technologies respectueuses du climat

Il est primordial de donner un sérieux coup de pouce à la recherche, au développement et à la démonstration (RD&D) dans le domaine des technologies à faibles émissions de CO₂ afin de réduire les émissions et dans le domaine des technologies qui soutiennent l'adaptation au changement climatique, et cela à l'échelle mondiale.

Les dispositions relatives à ce type de financement devraient faire partie intégrante de l'accord de Copenhague, afin de multiplier par deux les dépenses mondiales en matière de RD&D dans le domaine énergétique par rapport aux niveaux actuels d'ici 2012 et par quatre à l'horizon 2020. Les pays industrialisés doivent réaliser d'importants investissements, en plus des habituelles dépenses liées à l'aide internationale au développement.

Dans les pays en développement, une série de barrières, notamment l'absence de politiques, d'informations et de capacités, entrave le développement, le transfert et le déploiement de technologies d'adaptation et d'atténuation. L'établissement de centres nationaux et régionaux d'excellence technologique constitue un moyen de créer l'environnement favorable nécessaire, de promouvoir le développement et le transfert de technologies, de stimuler le renforcement des capacités et d'améliorer l'accès aux informations.

La coopération entre les pays développés et en développement en matière de RD&D est essentielle pour atteindre les objectifs technologiques communs et l'UE s'engage à travailler avec les pays en développement afin d'explorer les possibilités de mener des efforts de recherche conjoints dans le cadre de l'accord de Copenhague.

Le Geeref

Le Geeref, le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, a été créé par la Commission européenne. Il s'agit d'un fonds mondial de capital-risque innovant destiné à développer l'investissement privé dans les projets de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans les pays en développement et les économies en transition.

Le Geeref participera à la mise en place de services énergétiques propres, fiables et abordables à destination des quelque 1,6 milliard de personnes dans le monde qui n'ont pas accès à l'électricité. Pour ce faire, il accélérera la mise au point, le transfert et le déploiement de technologies énergétiques respectueuses de l'environnement. Cela permettra de combattre tant le changement climatique que la pollution atmosphérique et pourrait contribuer à une répartition plus équitable des projets du mécanisme de développement propre dans les pays en développement.

La Commission investira 80 millions d'euros dans le Fonds sur la période 2007-2010. Les promesses supplémentaires de plusieurs gouvernements européens ont porté ce total à plus de 110 millions d'euros. À plus long terme, cet instrument devrait permettre de mobiliser plus de 300 millions d'euros.

KH-78-09-725-FR-C



Office des publications

ISBN 978-92-79-13410-4



9 789279 134104